L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 NOVEMBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 22 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Gullaume, à son bureau d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse. Un tir complet, comprenant une paire de carabines, 4 paires de pistolets, meubles, etc., etc.

Par Stern Bros., au No. 16 de la rue de Chartres, 400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tourné, au pied de la rue des Ursulines—Ail et oignons.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 34 de la rue de Chartres.—Linge d'hiver et articles de fantaisie.

SPECTACLES.

Vendredi, 22 novembre 1872.

ST CHARLES—The Merry Wives of Windsor.
ACADEMIE—Shin Fane or Shamrock Green.
VARIETES—Man and Wife.

La Transition.

Le 4 novembre dernier, le peuple de cet Etat a élu un nouveau gouvernement d'Etat, de nouveaux juges, de nouvelles administrations locales. Les majorités données à la plus grande partie des élus ne peuvent faire l'ombre d'un doute. Sans les obstacles matériels résultant d'une législation mauvaise, le dépouillement des votes et la proclamation des résultats auraient dû avoir eu lieu depuis longtemps, mais, au moment où, enfin, le peuple était en droit de compter que les noms de ses élus allaient être officiellement proclamés, une odieuse conspiration tendant à renverser l'expression de la volonté populaire, a éclaté et elle menaçait de retarder indéfiniment la proclamation du résultat de l'élection.

Dans ces conjonctures, le gouverneur voulant déjouer les machinations des conspirateurs radicaux et empêcher un nouvel escamotage de la souveraineté populaire, n'a pas hésité à signer et à promulguer la loi électorale votée par la Législature à sa dernière session. — Cette promulgation tranche le nœud gordien de la question du Bureau des Retours et fait tomber toutes les injonctions et demandes d'injonctions.

En vertu de ce nouvel état de choses, le gouverneur a donné hier des commissions aux juges et shérifs élus dans la paroisse d'Orléans et ceux-ci sont entrés immédiatement dans l'exercice de leurs fonctions.

En même temps que le gouverneur Warmoth remettait ainsi tout le département judiciaire de la paroisse entre les mains des élus du peuple, il convoquait, pour le 9 décembre, la nouvelle Législature, afin d'avoir l'appui du pouvoir législatif contre les tentatives que pourraient faire les ennemis de la restauration du gouvernement libre dans cet Etat.

Les pouvoirs de l'ancienne législature ont expiré à la date de la dernière élection et le gouverneur a le droit incontestable de convoquer la nouvelle en session extraordinaire. Comme les deux Chambres sont souveraines pour connaître de l'élection de leurs membres, l'Assemblée en se constituant et en s'organisant, mettra fin à toutes les chicanes judiciaires.

D'un autre côté, c'est à la Législature qu'il appartient de compter les votes et de proclamer le résultat pour l'élection du gouverneur ; et, cela fait, il ne restera à M. Kellogg d'autre alternative que de se soumettre à la volonté de la majorité constatée par les représentants de l'Etat.

Le gouverneur a déployé, dans toute cette affaire, une énergie et une promptitude de décision qui lui font honneur. Il a montré qu'il avait franchement et entièrement épousé la cause du peuple et sa conduite a été l'objet de l'approbation générale.

Nous ne savons ce que les conspirateurs radicaux pourront imaginer pour parer ce double coup qui les a atteints en pleine poitrine, mais nous avons peine à croire que la Cour Suprême de la Louisiane consente à servir la cause d'un Dibble contre celle du peuple entier. En tout cas, la législature qui se réunira le neuf décembre saura avi et prendre les mesures que requièreront les circonstances.

Quant à la Cour des Etats-Unis, elle va se trouver forcément dessaisie de la connaissance du litige pendant devant elle. L'injonction qui devait faire aujourd'hui l'objet d'une décision finale, avait trait à l'ancien Bureau des retours, et ce Bureau n'ayant plus d'existence, l'injonction tombe d'elle-même et la Cour n'a plus qu'à faire rayer l'affaire du rôle.

Nous ne croyons pas à l'intervention des baïonnettes fédérales en faveur d'un aussi mince personnage que M. Dibble, et nous espérons que les conspirateurs renonceront à leur lutte contre un peuple qui a toléré trop longtemps qu'on se fit un jeu de ses libertés et une proie de sa fortune.

A nos Lecteurs.

L'habitude qu'ont eue pendant si longtemps nos lecteurs de trouver toutes les matières à lire sur la première page de l'*Abeille* est cause que plusieurs d'entr'eux, malgré des avertissements en grosses lettres répétés presque tous les jours, ignorent encore que les dépêches télégraphiques et quelquefois la chronique de ville se trouvent forcément reportées à la quatrième page. Hier, par exemple, un de nos abonnés qui croyait avoir lu le journal complètement, n'avait pas vu les importantes dépêches télégraphiques rendant compte de la crise politique en France.

Nous publions tous les jours dix à onze colonnes de matières à lire, et les nécessités de la mise en page nous forcent à les répartir sur les différentes pages du journal.

Nous prions nos lecteurs d'en prendre note pour l'avenir.

LOTERIE.—Le tirage à billet simple de la Loterie de l'Etat de la Louisiane aura lieu demain, samedi, 23 novembre 1872, à 11 heures du matin, dans la salle au-dessus des bureaux de la Compagnie. Le prix capital est de $50,000, avec 20,000 numéros seulement, au prix de $20 le billet. Le public est invité à assister au tirage. Nous trouvons donc tout à la fois grande chance et grande garantie dans cette combinaison, et ce double avantage, assuré au public, est ce qui a fait le succès de la Loterie de la Louisiane. Dominés par l'habitude, beaucoup d'amateurs du jeu de loterie ont résisté longtemps à prendre d'autres billets que ceux de la Loterie de la Havane ; mais à présent, ils n'ont plus de préférence : ils achètent aussi volontiers une chance à l'une qu'à l'autre institution, et la justice nous oblige à dire qu'ils sont également favorisés de la fortune des deux côtés. Quant au paiement des billets gagnants, la Loterie de l'Etat de la Louisiane donne une satisfaction prompte et complète.

☞ Il ne faut pas accepter de confiance un produit simplement parce qu'il est nouveau et sur la foi de son nom, aussi les propriétaires des HOME STOMACH BITTERS n'ont-ils pas cette prétention. Ils invitent seulement les consommateurs à faire l'essai de leur produit et à le soumettre à l'examen de tout médecin compétent, convaincus qu'ils sont de voir leurs bitters appréciés par les hommes de goût et les amateurs pour leurs propriétés bienfaisantes et pour leur saveur agréable.

☞ Jos. B. Hubbard a en magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

Liste des passagers du steamship Memphis, venant de Liverpool, Pauillac et Coruna :

De Liverpool—M Langbotham, Mlle Burns, Jno E Martin, Elizabeth Martin, Mme Harris, Mme à Weeks, Mme D sinclair, M Rayne, M W H Brock, Mme Brock, Annie et Hattie Brock, Miles Weeks et domestique, M S Smith, Jacshaw.

De Pauillac—Emile Lafargue, Meline Loglen, Amelie Loglen, Cheri Chatennes, Jean Tuhey, Je [illegible], Marie Casenbes, Marie Casenbieth, Maria [illegible], Elise Casenbieth, Arthur Levy, Michel Bou[illegible], S Trapart, Seur, George et Louise Trapart, Marcel Lacroix, Paul Lanzecq.

De Coruna—Charles Nathan.

Revue des Journaux.

Il y a une époque, dit le *Picayune*, où souiller l'hermine de la justice en Louisiane eût été considéré comme un matricide, mais les temps sont bien changés. Cette exclamation est arrachée à notre confrère par l'examen de la décision du juge Dibble. Qui croirait, dit-il, que cette opinion émane de l'homme qui, devant le comité congressionnel d'enquête, annonçait que, comme il devait prendre une part active dans la campagne électorale, il se ferait un devoir de donner sa démission de juge, car, sa cour ayant juridiction exclusive dans les contestations sur les élections, il ne pouvait être juge et partie ?

Le *Times* de New York, annonce la fin du règne des carpet-baggers et il ajoute que les démocrates ne doivent pas se flatter pour cela de voir mettre fin à la carrière des républicains et des émigrants du Nord. Le *Picayune* dit amen à l'oraison funèbre des carpet-baggers mais il demande si les républicains ayant libre carrière dans l'administration des affaires fédérales, consentiront à ne plus molester le peuple du Sud et à ne plus intervenir dans l'administration de ses affaires domestiques. Sans cela, dit-il, il est oiseux de le féliciter de la fin du règne des carpet-baggers.

Le *Times* dévoile la marche de la conspiration des grantistes de la Nouvelle-Orléans pour s'emparer du contrôle de la commission des retours ; il accuse le juge Dibble de complicité dans ce complot et il ajoute que ce petit tribunal ne pourra réussir à renverser la volonté du peuple, ce que nous espérons bien.

Le désaveu infligé par le gouvernement fédéral au marshal qui a arrêté des membres démocrates de la Législature dans l'Alabama, fait espérer au *Times* que les tentatives des candidats désappointés en Louisiane seront vues avec dégoût et seront l'objet d'un semblable désaveu, lorsque le véritable état des choses sera connu à Washington.

Le même journal demande à quel titre M. Kellogg, citoyen de l'Etat, peut citer devant une Cour des Etats-Unis des fonctionnaires et des citoyens du même Etat, en présence des termes de la section 2 de l'article 3 de la Constitution des Etats-Unis qui limite la juridiction des Cours fédérales à des cas distincts. Il critique la décision du juge Dibble et rappelle que ce juge est un candidat battu par 12,000 voix de majorité.

Le *Republican* ne peut nier que les élections ne se soient passées partout très tranquillement, et il est obligé de se rabattre sur de prétendues fraudes qui auraient été exercées secrètement par les officiers de l'Etat. Et comme ces fraudes sont loin d'être établies, il en est réduit à se plaindre de la répartition des bureaux d'enregistrement ou d'élections dans certaines paroisses et de quelques informalités. Les radicaux, battus par la majorité populaire, parce qu'il ne leur a pas été permis de frauder comme ils l'avaient toujours fait, ne peuvent se résoudre à accepter leur défaite. C'est qu'il s'agit pour eux de renoncer au pouvoir d'exploiter sans merci le peuple de cet Etat.

Le *Republican* s'était abstenu de se prononcer sur la controverse Herron-Wharton, mais il a été subitement éclairé par la décision du juge Dibble qui, selon lui, a dissipé tous les doutes.... On sait ce que nous pensons de cette décision. Cette opinion du *Republican* ne se concilie guère avec ce qu'il dit dans l'article suivant : "Si la majorité a indiqué M. McEnery comme son choix, ce serait un outrage de la priver du droit qu'elle a eu de le choisir." Eh ! n'est-ce pas ce que veulent faire MM. Kellogg, Dibble, Herron et autres ?

Le *National Republican* critique la critique du *Times* sur la décision du juge Dibble sous prétexte qu'elle est trop générale, mais il ne fournit aucun argument en faveur du jugement. Ce journal justifie les hommes d'argent d'avoir voté pour Grant, sans doute parce qu'ils ont fait passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt du pays. Il entreprend la défense du marshal de l'Alabama désavoué à Washington, et accuse les démocrates de cet Etat de fraudes. Les accusations de fraudes sont à l'ordre du jour, on se les renvoie comme des volants. Mais on sait ce que valent de pareilles accusations venant du parti radical.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donnera samedi, en matinée, *Les Domestiques*, comédie en 3 actes, mêlée de couplets. Le soir on jouera la belle comédie de Mario Uchard, *La Fiammina*.

Les restes mortels de Mme *Eliska* DAVIS, née Elliot, ont été accompagnés, hier, à leur dernière demeure, par un nombreux cortége de parents et d'amis.

La sympathie et l'affection dont la famille a reçu tant et de si touchantes preuves dans cette circonstance douloureuse, lui ont dit, bien mieux que le langage ne pouvait l'exprimer, combien est regrettée la belle et charmante jeune femme qui vient de nous quitter, quel souvenir on avait gardé de son intelligence et de son cœur.

LE BATEAU A VAPEUR LESSIE TAYLOR.—On nous prie d'annoncer aux voyageurs et aux expéditeurs de fret que le bateau à vapeur Lessie Taylor qui fait le service de la côte et de Baton Rouge ne pourra partir aujourd'hui qu'à cinq heures après midi, au lieu de dix heures du matin.

—La *Nouvelle Presse libre* annonce le départ prochain d'un ballon dont il a été souvent question depuis quelques mois dans les journaux allemands et autrichiens. Si aucun obstacle ne survient, dit le journal, l'aérostat, qui n'avait jusqu'à présent été essayé qu'en petit, partira de Brün (Moravie) avec quatre voyageurs pour faire le trajet de cette ville à Vienne (Autriche). Ce ballon, cylindro elliptique, a, paraît-il, 50 mètres de long et 9 mètres dans sa plus grande section transversale ; l'étoffe pèse 4 quintaux ; le filet 2 quintaux.

La machine à gaz, de la force de 6 chevaux, à 4 cylindres et dont le poids n'est que de 250 livres, met en mouvement une hélice Griffith, en tôle, un peu modifiée pour la circonstance. Tout l'attirail de la machine pèse 4 quintaux. Il faut, en outre, 4 quintaux d'eau pour refroidir les cylindres. La galerie de bois qui circule le long du ballon pèse 4 quintaux. Si on y ajoute le poids des quatre personnes qui le monteront, poids qu'on peut évaluer à 4 quintaux environ, le poids total, y compris celui de plusieurs accessoires, sera d'environ 20 à 21 quintaux qui doivent être maintenus en l'air avec une force ascensionnelle effective de deux à trois quintaux.

La force ascensionnelle maximum du ballon complètement gonflé est estimée à 28 quintaux. Mais, en égard à la pression qu'il aura à supporter dans les couches élevées de l'atmosphère, il ne pourra être rempli que qu'aux quatre cinquièmes.

—D'immenses expéditions de blé se font en ce moment de Californie : 600,000 tonneaux attendent encore leur exportation en Europe. Cet apport comblera le manquant de l'Angleterre et produira une baisse sur tous les marchés européens, au grand soulagement de la classe ouvrière, qui aurait fort à souffrir, dans le courant de la mauvaise saison, des efforts qu'a faits l'agiotage pour surélever les prix.

—La princesse Salm est entrée dans un couvent à Innspruck, dans le Tyrol. Sa vie est un roman. Jeune et belle Américaine, elle s'engagea dans un cirque en qualité d'écuyère, sous le nom d'Agnès Leclercq. Le prince Salm-Salm l'aima et l'épousa, et elle lui sauva la vie au Mexique que l'on connaît. Par ses sollicitations et son influence, elle fit rendre au prince son rang militaire en Allemagne. Il fut tué à Gravelotte, à la tête de son régiment, et sa veuve a voulu se retirer du monde. Son dévoûment à l'infortunée impératrice Charlotte lui avait fait beaucoup d'amis en Europe.

— Il paraît que la censure se montre moins tendre qu'aux premiers jours pour *Héloïse et Abeilard*. Vendredi, dans le foyer des artistes, l'affiche suivante était collée à la glace :

" Par ordre.

" Les artistes sont invités à ne point prononcer, en parlant de Fulbert, le mot de " chanoine," et à le remplacer par les mots " bonhomme " ou " célèbre."

" Il est, en outre, spécialement recommandé de ne prononcer aucune parole ni faire aucun geste qui puisse être considéré comme offensant pour la religion ou ses ministres. (Signé) : CANTIN.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Coup de théâtre à la Huitième Cour de District. — Le nouveau juge, l'Honorable W. Elmore, prend possession de son siége malgré les protestations du juge Dibble.— Le nouveau shérif Harper présente sa commission et entre en fonctions.

Hier matin, vers dix heures, une foule assez nombreuse stationnait autour des cours et l'excitation la plus vive se faisait sentir dans différents groupes. — Quelques personnes bien informées, à qui on avait laissé entrevoir une partie du secret, donnaient à entendre à leurs amis qu'un événement inattendu aurait lieu bientôt, qui jetterait le désarroi et la confusion dans le camp radical.

Aussi, les rumeurs les plus contradictoires circulaient de bouche en bouche et les propos les plus invraisemblables étaient tenus et discutés par nombre de politiciens. On parlait de coup-d'Etat, d'intervention fédérale, etc. Chacun affirmait que la nouvelle loi d'élection signée la veille par le gouverneur et publiée le matin dans le *Times*, annonçait un grand changement dans la mise en scène de l'affaire des bureaux des retours, et promettait un brusque revirement de fortune en faveur de celui des deux que précolonise le gouverneur Warmoth. Ce n'est qu'à dix heures et demie qu'on a commencé à comprendre ce qui allait se passer en voyant venir le juge Elmore, escorté par un certain nombre de ses amis.

La foule s'est portée alors à la Huitième Cour de District, et la petite salle a été littéralement encombrée.

Voici le rapport détaillé de la scène curieuse qui a eu lieu en ce moment :

Le juge Elmore, après avoir pris son siége, sans affectation, a fait appeler M. Lynne, le greffier de la cour, et lui a montré sa commission, qui porte la signature du gouverneur Warmoth. M. Lynne a déclaré ne reconnaître ni la commission ni le juge.

Quelques minutes plus tard, le nouveau shérif civil, M. Harper, muni de sa commission et suivi de son député, M. Dick, a été assermenté. Il est entré immédiatement en fonctions. MM. Tenison et Chalon, députés, ont également prêté le serment.

Vers onze heures, le juge Dibble, accompagné de M. Sauvinet, est monté sur l'estrade et, s'approchant autant que possible de son ancien siége, a ordonné à l'ancien shérif d'annoncer l'ouverture de la Cour ; mais à peine M. Sauvinet avait-il ouvert la bouche, que M. Dick lui a commandé de se taire. Le juge Dibble ayant dit à l'ancien shérif de continuer, le juge Elmore a ordonné à M. Harper "d'arrêter cet homme" en désignant le juge Dibble. M. Harper s'est approché de M. Dibble, mais n'a pas cherché à l'arrêter. En ce moment, à la demande de M. New, la commission du juge Elmore a été lue ; elle est datée du 20 novembre 1872 et signée du gouverneur.

C'est alors qu'il a été donné à l'auditoire d'entendre le dialogue suivant :

Le juge Dibble—Je veux savoir qui a ouvert cette cour.

M. New—Je ne crois pas que cela vous regarde.

Le juge Dibble—Je vous ordonne de vous taire sinon je vous ferai incarcérer pour mépris de cour.

M. New—Vous ne pouvez pas le faire, mon jeune ami.

Le juge Dibble—Je m'adresserai, avec le shérif, à la Cour Suprême et je ferai envoyer M. Elmore en prison pour mépris de cour.

Là-dessus, l'ancien juge, suivi de l'ancien shérif, s'est retiré de la salle. Les auditeurs ont accueilli leur retraite précipitée par des grognements prolongés.

M. New a profité de l'entracte pour féliciter le juge Elmore de sa nouvelle position et pour saluer en lui le retour d'une magistrature honnête et éclairée dont le barreau et le public déploraient l'absence.

Le juge Dibble n'a pas tardé à reparaître sur la scène et tandis que des avocats faisaient des motions, il s'est écrié : "Shérif Sauvinet, je vous ordonne d'ajourner cette cour." M. Sauvinet a prononcé ce mot "Oye", mais ce mot-là seulement, car MM. Harper et Dick l'ont mis forcément à la porte. On a demandé par la même occasion, que le juge Dibble fût chassé de l'enceinte du tribunal.

"Je désire qu'on sache, s'est écrié l'ex-magistrat, que la Cour Suprême vient de m'informer qu'elle reconnaît M. Sauvinet comme le shérif légal de cette paroisse."

"Arrêtez M. Dibble," a dit le juge Elmore avec autant de calme que de dignité—ce qui a été fait en un clin d'œil.

Mais quelques instants plus tard, l'ex-juge était en grande consultation dans son ancienne chambre particulière, avec MM. Ray et Sauvinet.

A onze heures, M. Mott a demandé que l'affaire Herron-Wharton soit remise de nouveau à la Huitième Cour de District, attendu que le juge Dibble, devant qui l'affaire avait été portée tout d'abord, a été remplacé par le juge Elmore.

M. Field s'y est opposé, mais la cour a décidé nonobstant que l'affaire serait entendue de nouveau lundi matin à onze heures.

Quelques minutes après, le général Hays a appris à la cour que l'ex-greffier, Thomas Lynne, avait emporté les minutes et le sceau de la Huitième Cour, et a demandé qu'il soit requis de les rendre au greffier actuel, M. Manning, sous peine d'être arrêté pour mépris de cour.

Sa motion est approuvée.

Tous les autres juges élus le 4 novembre 1872 sont entrés en fonctions sans aucune difficulté, à l'exception de messieurs Saucier et Bonner qui n'ont pas encore reçu leur commission des mains du gouverneur Warmoth.

Nous avons appris plus tard que ces deux juges prendront leur siége lundi prochain.

Le gouverneur Warmoth, immédiatement après les événements d'hier matin, a lancé la proclamation suivante, pour convoquer les membres de l'Assemblée générale qui ont été élus le 4 novembre de cette année, en séance extraordinaire :

ETAT DE LA LOUISIANE.
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1872.

Attendu que l'état actuel des affaires publiques a pris un aspect tout à fait imprévu, je convoque, par les présentes, en vertu des pouvoirs qui me sont accordés par la Constitution et les lois de la Louisiane, les membres de l'Assemblée générale, qui ont été élus le 4 novembre 1872, en séance extraordinaire pour dix jours.

Les sénateurs et les représentants de l'Assemblée générale qui ont été élus le 4 novembre 1872, et les sénateurs dont le terme n'est pas encore expiré, sont conséquemment requis de se réunir au Mechanics Institute, à la ville de la Nouvelle-Orléans, lundi, le 9 décembre 1872.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de l'Etat, aujourd'hui, le vingt-et-unième jour du mois de novembre de l'an 1872 et de l'Indépendance des Etats-Unis le quatre-vingt-dix-septième.

H. C. WARMOTH,
Gouverneur de la Louisiane.

J. A. WOODWARD,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

Le colonel J. W. Patton, dûment commissionné par le gouverneur Warmoth comme shérif de la Cour criminelle, s'est présenté hier matin à dix heures, accompagné par le major J. H. New, devant la Cour du Premier District, présidée par le juge Abell.

Il a été reconnu aussitôt par le juge qui lui a fait prendre le serment d'usage, malgré l'opposition de l'ex-shérif Mashcot. A peine entré en fonctions, le colonel Patton a donné avis au surintendant de la police, qu'il avait destitué le gardien de la prison de paroisse, le capitaine Johnson, pour nommer à sa place le capitaine J. Fremaux, qui a déjà rempli cet emploi, il y a quelques années, sous les ordres du shérif Parker, et qui est très avantageusement connu de la communauté.

M. John Fitzpatrick s'est présenté également devant la Première Cour de District, hier à midi, et a prouvé qu'il était dûment qualifié pour remplir la place de greffier de cette Cour.

La plupart des autres greffiers sont également entrés en fonctions.

Un grand nombre de témoins ont été appelés à témoigner hier devant la Cour de Circuit des Etats-Unis dans l'affaire intentée contre le gouverneur Warmoth, pour mépris de Cour.

Ces témoignages sont peu importants.

On dit qu'aujourd'hui les avocats du gouverneur se proposent de déclarer cette cour incompétente en ce qui regarde les élections d'Etat, et de démontrer que sa juridiction ne s'étend pas à de pareilles matières.

Le nouveau maire et les nouveaux administrateurs n'ont pas encore pris possession de l'Hôtel-de-Ville. On pense qu'ils ne tarderont pas à le faire.

On dit dans les rues, que le gouverneur Warmoth a donné à James Lewis sa commission pour la place d'administrateur des améliorations.

Deux hommes de couleur nommés l'un Edouard Zéphyr et l'autre Joseph Joseph, ont été arrêtés par le policeman J. B. Gilmore, à huit heures, rue Bienville entre les rues Royale et Bourbon, accusés d'avoir volé une boîte de savon.

Billy Little, alias Hydon, alias Sullivan, rencontré dans des circonstances suspectes sur la propriété de Mr A. W. Bosworth, a été envoyé à la prison de paroisse à défaut d'un cautionnement de deux mille piastres.

Auguste Handley est un fougueux adolescent qui ne connaît pas d'obstacle. Ayant appris que deux mulets à lui appartenant avaient été enfermés aux épaves de la ville pour cause de vagabondage, il a décidé, à part lui, qu'il prendrait l'endroit d'assaut et qu'il en retirerait ses deux bêtes.

Il s'est trompé grossièrement, car loin de se faire ouvrir toutes les portes par son impétuosité toute juvénile, sa folie conduite lui a valu d'être enfermé à la prison de paroisse.

Deux hommes de couleur, le général Jackson et P. Smith, se sont pris de querelle sur la Levée à propos de bottes. C'est le général qui a eu le dessus. Il a terrassé son adversaire et l'a blessé légèrement au bras. Deux officiers de police ont escorté le guerrier vainqueur jusqu'à la prison de leur precinct, et lui en ont fait les honneurs avec la politesse la plus exquise.

L'officier Scott, de la police métropolitaine, a trouvé hier matin vers sept heures, le corps d'un homme blanc flottant dans le fleuve, au pied de la rue Marigny. La mort paraît remonter à plusieurs jours. Le coroner a été notifié.

Pierre Lynch, sous le poids d'une semblable accusation, a été condamné à six mois de prison de paroisse pour servir de compagnon au premier dans sa solitude.

Hier vers midi, l'officier Broom, de la police métropolitaine, a trouvé sous le wharf au pied de la rue St-Louis, quarante livres de café appartenant au steamer *Empire*. Le voleur, dans sa fuite précipitée, a perdu son chapeau qui a été déposé par Broom à la station, avec prière de le remettre à son propriétaire, si par hasard il avait l'impudence de le réclamer.

TEMPÉRATURE.—21 novembre 1872.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M..........	46	8
12 M..........	64	18
3 P. M..........	70	21
6 P. M..........	67	20

Faits Divers.

—On sait que le ministre de la justice a préparé un projet de loi sur le duel. Voici quelles en seraient les principales dispositions :

Le projet aurait pour base la jurisprudence actuelle, en vigueur depuis 1837 ; en cas de blessures ou de mort, l'amende serait considérable ; les témoins seraient solidairement responsables ; ou abandonnerait la poursuite contre le blessé non provocateur ; enfin la provocation, non suivie de duel, serait considérée comme un délit et frappé d'une peine.

(*Constitutionnel.*)

— Le gouvernement italien se propose d'envoyer à Pie IX, avant la fin de l'année, le titre, magnifiquement enluminé, de la rente de 3,225,000 fr. inscrite au grand livre de la dette publique en faveur du Saint-Siége, aux termes de la loi des garanties.

LES INONDATIONS. — Un drame émouvant s'est passé dans la Lozère, en aval du pont Roux, pendant les inondations. Une dame Pollas et sa bonne furent surprises par les eaux dans une maisonnette bientôt environnée d'eau.

Le comte de Rochefort, préfet de la Lozère, suivi de la gendarmerie et de quelques soldats, veut franchir le Lot sur ce point. Un torrent rapide la sépare de Chaldecoste. Les chevaux effrayés se cabrent et refusent d'avancer.

Tout à coup, des acclamations enthousiastes éclatent de toutes parts, un homme s'est élancé dans les flots. C'est le comte de Rochefort, préfet de la Lozère. Les chevaux n'hésitent plus : frappés de la cravache et de l'éperon, ils bondissent, le torrent est traversé.

On arrive au pont Roux ; grâce à l'exemple et aux encouragements du préfet, on parvint à tirer les deux femmes de leur périlleuse position.

— On lit dans le *Journal de la Nièvre* :

" Un accident entouré de circonstances bien mystérieuses est arrivé mardi à la Charité-sur-Loire.

" Un nommé Lièvre (Edmond Marie), âgé de trente et un ans, était régisseur depuis sept ans des cultures du pénitencier de Cervione (Corse). Il se rendait, pour affaires, ces jours derniers, au ministère de l'intérieur. Après avoir séjourné une nuit chez sa mère, qui habite une commune du département de l'Allier, il continuait son voyage sur Paris.

Arrivé à Pougues, rien ne faisait encore prévoir une catastrophe pour lui, car le contrôleur du train l'avait trouvé à cette station parfaitement tranquille dans son compartiment et ne paraissant aucunement indisposé.

" Au départ du train de cette même gare de Pougues, il s'élance à la portière du waggon et s'écrie qu'il était mourant. Le train, en marche, ne put s'arrêter.

" Arrivé à la Charité, première station après celle de Pougues, ce malheureux n'avait plus qu'un souffle de vie. On le descendit du compartiment et on appela en toute hâte M. le docteur Perrier, médecin de la compagnie de Paris à Lyon. Les soins de celui-ci furent impuissants, et le moribond, transporté à l'hospice de la ville, rendit le dernier soupir quelques instants après sans avoir pu reprendre connaissance.

" On trouva sur lui plusieurs papiers et une somme de 375 fr.

" Sur un de ces papiers il avait écrit au crayon et d'une main mal assurée, ces quelques mots : " Prière de m'enterrer où je me trouverai, j'ai sur moi l'argent nécessaire."

" Au dos d'une photographie représentant un portrait d'homme, il avait écrit aussi : " C'est le portrait de mon assassin."

" Toutes ces circonstances ayant donné l'éveil à la justice, on crut d'abord à un empoisonnement ; on fit l'autopsie du cadavre, mais on ne put trouver la moindre trace de poison.

" Ce malheureux jeune homme était dans une très belle situation de fortune : il avait épousé, l'année dernière, à Bastia, la nièce d'un ancien diplomate bien connu, et il laisse un jeune enfant de trois mois.

" La justice, qui se livre en ce moment aux investigations les plus actives, arrivera certainement à expliquer le sens de cette mystérieuse énigme."

— De mémoire de gourmets il y a longtemps que l'on n'avait vu un tel arrivage d'alouettes à la halle de Paris.

Les expéditions se font par milliers de douzaines.

On sait que le grand pourvoyeur de Paris est le département du Loiret, notamment l'arrondissement de Pithiviers, capitale des pâtés d'alaudes.

Les alouettes valent en ce moment, dans la capitale du Gatinais, 2 francs la douzaine, ce qui met le pâté à 4 francs.

Règle générale, le contenant coûte le double du contenu. Un pâté de trente-six alouettes à 2 francs la douzaine se vend 12 francs. Mais si les alouettes sont désossées, c'est le double ; c'est même le quadruple si elles sont truffées.

J'ai vu expédier pour la Russie un pâté de 150. Mais quel pâté !

Il y a de vieilles maisons de commerce à Paris qui sont fières de remonter au dix-huitième siècle ; on en pourrait citer une, originaire de Pithiviers, déjà célèbre sous François Ier, qui expédiait des pâtés pour l'Angleterre en 1530.

—Une statue vient d'être élevée à l'inventeur de la lampe de sûreté, sir Humphrey Davy, à Peyzance (Angleterre), sa ville natale. Cette statue, représentant Davy tenant la lampe à la main, a coûté 600 livres sterling, produit de souscriptions privées.

— Une anecdote sur Babinet : Il venait d'assister un jour à une séance d'expériences médianimiques, en compagnie de Flammarion et d'Henri Delaage.

" Vous oubliez votre chapeau, lui dit Delaage, en le voyant sortir précipitamment.

" Mon chapeau ! je n'en ai plus besoin, répondit Babinet ahuri, j'ai perdu la tête...."

— Un jour de gala, Bébé est à la grande table. Il a promis d'être bien sage et de pas parler. Mais, à peine assis :

— P'pa, pourquoi est-il décoré ce monsieur ?

— Je t'ai dit qu'il ne fallait pas être indiscret !

HISTOIRE NATURELLE. — M. P...., un sérieux collectionneur d'animaux empaillés ou vivants, possède surtout une fort nombreuse collection de quadrumanes.

Dernièrement il avait promis à un de ses amis, demeurant à Melun, un joli petit ouistiti.

Hier donc il prit le chemin de fer emmenant son singe avec lui. A peine était-il installé dans son compartiment qu'un employé l'interpella lui disant :

—Les chiens ne peuvent pas rester dans les wagons.

—Pardon, fit M. P...., mais ce n'est pas un chien, c'est un singe.

—Moi, j'appelle ça un chien.

—Vous avez tort, c'est un singe.

—C'est un chien ! .... Du reste pas d'explications, je vous dis qu'il ne peut pas rester dans la voiture.

—Et ça ! s'écria M. P...., impatienté, en tirant de sa poche une tortue, et ça ? est-ce un chien aussi ?

—Ça! non, monsieur, réplique le garde d'un ton connaisseur, ça c'est un insecte.

Le naturaliste n'a rien trouvé à répondre.

LES PAUVRES OISEAUX.—Il vient de se fonder à Weinzwyl, en Suisse, et dans les environs, une société dont le but est de protéger les petits oiseaux. Elle se compose en majeure partie d'enfants, qui s'engagent à épargner les oiseaux utiles, et même à les défendre.

Ce genre d'associations, qu'il serait si désirable de voir s'établir chez nous, est dû à l'initiative des instituteurs.

ALIMENTATION PUBLIQUE. — *Importation de la viande de boucherie d'Amérique en Europe.*—Nous trouvons dans la *Nouvelle Presse libre* quelques renseignements curieux sur une branche d'industrie, appelée à prendre avec les progrès de la science un grand développement ; il s'agit de la préparation de la viande d'Amérique et d'Australie, surtout d'Amérique, et de son exportation sur le marché européen.

Il n'y a qu'une vingtaine d'années que l'industrie, encouragée par les hommes de science, s'est appliquée à tirer parti des vastes territoires de l'Amérique et de l'Australie, sous le rapport de leur richesse en bétail. D'un autre côté, cette exploitation a mis en éveil la chimie moderne, et il en est résulté quelques inventions des plus utiles, parmi lesquelles il suffira de citer les extraits de viandes, sans parler des [illegible] conserves, etc.

Mais il n'y eut d'abord que la marine et une faible partie de la population américaine, trappeurs et chercheurs de fourrures, qui firent usage de la viande préparée. En ce temps-là, il est vrai, les procédés de conservation étaient des plus simples et se réduisaient à deux : l'un consistant à saler la viande, qui, après de longues traversées, devenait quelquefois verdâtre et immangeable, l'autre, la méthode d'Appert, consistant à enfermer la viande dans des boîtes hermétiquement fermées.

Tel était naguère l'état d'une branche d'industrie qui a devant elle un grand avenir, comme on le verra par les chiffres suivants empruntés à l'*annuaire géographique* (allemand) de Brehm.

En 1871, le stock du bétail des Etats-Unis s'élevait à 16,[illegible] bœufs ou bêtes à cornes, 10,[illegible] vaches laitières, [illegible] moutons, et 29,457,[illegible] porcs. En 1870, dans les Etats de l'Ouest, on a abattu le nombre énorme de 2,877,[illegible] et en 1871, de 4,[illegible] porcs, lesquels, bien empaquetés, ont été expédiés dans les Etats de l'Est : c'est là que l'Ouest déverse son trop-plein.

De Chicago, on expédie même sur la Nouvelle-Orléans de la viande de bœuf fraîche ; les bateaux à vapeur qui la transportent sont munis d'appareils à rafraîchir, grâce auxquels la viande, qui doit rester une semaine en route, arrive en si parfait état qu'on la débite toujours avec un grand bénéfice. L'Est, à son tour, se débarrasse, sous forme d'exportation, d'une partie du bétail importé ; c'est ainsi que, dans les années 1868-1869 et 1869-1870, il a expédié 20 à 27 millions de livres de bœuf et 24 millions de livres de porc dans tous les pays du globe.

Quant à l'extrait de viande (Liebig) il en a été expédié par Anvers en Europe, en 1869, 450,000 livres pour une valeur de 4 millions et demi, en 1870, 500,000 livres pour une valeur de 4 millions et demi de francs. Cette augmentation était une conséquence de la guerre. Mais il faut remarquer que ce dernier produit n'est qu'un extrait qui, malgré ses principes nutritifs, ne peut remplacer la viande elle-même, ni rassasier complètement ceux qui s'en nourrissent.

Le problème consiste à trouver un moyen pratique et général de conserver la viande. Le journal allemand *Das Ausland*, dans son dernier numéro, parle bien d'un certain professeur de Naples, qui aurait inventé un procédé à l'aide duquel on pourrait conserver la viande fraîche pendant cinq mois, à n'importe quelle température ; des spécimens ont été présentés au gouvernement italien ; mais l'inventeur veut garder le secret pour lui, ce qui ne permet pas de juger de son mérite. Le chimiste Vandel a imaginé récemment une autre méthode ; mais la viande, préparée d'une certaine façon, a le goût d'une viande fumée et une teinte noirâtre, en sorte que ce n'est pas encore là qu'on trouvera la solution du problème.

La chose est d'autant plus regrettable, dit en terminant la *Nouvelle Presse libre*, que l'Australie, (principalement la colonie de Victoria) pourrait fournir une quantité énorme de matière première. La colonie n'avait, en 1864, produit de bétail que pour 132,000 francs ; en 1868, elle en a produit pour 3 millions ; aussi la quantité de conserves de viande exportée s'est-elle élevée, en ladite année (1868), à 3,401,[illegible] livres. En 1870, la valeur de cet objet d'exportation montait déjà à 3,795,000 francs. A Queensland, on peut observer le même développement dans la production du bétail, et par suite dans le commerce d'exportation de la denrée.

—On remarque que depuis peu il se produit au Vatican un revirement singulier. C'est ainsi que, *Osservatore Romano*, l'un des organes pontificaux, désavoue en quelque sorte le comte de Chambord, en disant qu'on a tort de confondre le catholicisme et la légitimité. Il rappelle à cette occasion que c'est la République de 1849 qui restaura à cette époque la papauté temporelle.

— Le *Mercure de Souabe* rapporte, que lorsque M. Odo Russell, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, eut connaissance de la sentence arbitrale prononcée par l'empereur Guillaume sur l'affaire de San Juan, il s'empressa de rendre visite à M. Bancroft, ministre des Etats-Unis en Allemagne.

Ces deux diplomates se sont félicités de ce que la dernière difficulté pendante entre la Grande-Bretagne et l'Amérique se trouvait mise de côté et de ce que les deux nations pourraient désormais vivre dans des rapports assurés de paix et de bonne amitié.

— Les marchés français, écrit un correspondant, sont littéralement gorgés de provisions. En Normandie et en Bretagne on achète pour un franc à peu près le double de ce qu'on achetait l'année dernière à pareille époque. A Paris il y a une réduction sensible dans le prix des vivres.

— La censure républicaine vient d'interdire au journal l'*Evènement*, de Paris la reproduction dans ses colonnes d'une chansonnette nouvelle : le *Marchand de caprices*, que chante Mme Judic dans la *Timbale d'argent*. Il est curieux de voir la censure autoriser la direction des Bouffes à faire chanter par une de ses pensionnaires des grivoiseries dont elle défend la publication dans un journal.

— Sait on combien il existe de pauvres inscrits cette année sur les contrôles de l'Assistance publique de Paris ?

Cent onze mille trois cent cinquante-sept, pas un de plus, pas un de moins.

Ces malheureux appartiennent à 42,098 familles différentes, qui toutes, par l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements, reçoivent des secours à domicile.

Dans ce nombre ne sont compris ni les malades en traitement dans les hôpitaux, ni les vieillards recueillis dans les asiles, ni les indigents honteux.

En somme, on peut dire que le douzième environ de la population de Paris est secouru par l'administration. (*Figaro.*)

— Un singulier rêve a été justifié récemment par des circonstances plus singulières encore. Le rêveur en question était un écolier chinois habitant Shanghaï, qui raconta à son maître d'école qu'il avait rêvé que sa belle-mère l'avait assassiné, et avait caché ses restes dans un grand vase sous le plancher de la maison paternelle.

Le maître d'école rassura l'enfant de son mieux, mais peu après, ayant remarqué pendant deux jours qu'il ne venait pas à l'école, il se souvint du rêve et se précipita chez la belle-mère pour s'enquérir du jeune garçon.

Recevant une réponse peu satisfaisante et l'esprit plein de soupçons, il arracha le plancher avec un couteau et trouva le cadavre de son élève coupé en morceaux et placé dans un vase, ainsi que l'avait décrit le pauvre enfant.

Le procès a lieu devant les tribunaux chinois, et la belle-mère, reconnue coupable, a été exécutée après avoir été conduite aux six portes de la ville pour être exposée aux exécrations de la population.

— Une exposition de chats est ouverte en ce moment au Palais de Cristal, à Londres. On y voit tous les spécimens de la race, y compris des envois de Siam, de Java, de Smyrne, d'Algérie et d'Archangel. L'un des chats de Java a un œil vert et l'autre bleu. L'animal qui obtient le plus de succès est un chat qui, au lieu de lapper le lait, le prend avec sa patte et le porte ainsi à sa gueule.

— Un dessin par Cham dans le *Charivari* représente un chasseur coiffé du nouveau shako. La visière descend tellement bas qu'elle l'aveugle, si bien qu'il est obligé, aux Tuileries, de s'adresser à un passant pour lui dire :

— Monsieur, auriez-vous la bonté de me mener vers Mlle Françoise ?

— Un ivrogne, badigeonneur de son état, se laisse choir de la hauteur d'un premier étage.

On vient à son secours et on lui présente un verre d'eau.

— De quel étage faudrait-il donc que je tombe, dit-il en se relevant, pour qu'on m'offre un verre de vin !

—Deux ménagères, une de Paris, et une de Marseille, causent pot au feu.

— Il n'y a pas de bouillon comme le nôtre, dit la première. La viande est excellente à Paris.

— Té ! dit l'autre, qu'est-ce que c'est que votre bouillon de Paris à côté du bouillon de Marseille ? Notre bouillon, ma chère, il a de tels yeux.... qu'il m'en[illegible] me mettre au lit devant lui !

— Quels sont les trois mots les plus difficiles à prononcer en toute langue ? Vous ne devinez pas ? Eh bien, les voici : "J'ai eu tort."

LES SAVANTS.—A une séance de l'Institut.

On avait commencé par un discours de M. Camille Doucet, puis vint un mémoire de M. Boulet sur le [illegible].

Une dame s'était assoupie au moment où M. Camille Doucet [illegible] les académiciens morts dans l'année.

Elle se réveille [illegible] M. Boulet disait :

—Ces pauvres bêtes [illegible] en masse.

La dame a été indignée.

— A la cour d'assises :

Un criminel endurci, d'un âge avancé, s'entend condamner à vingt ans de travaux forcés :

— Oh ! merci, mon juge, dit-il, je n'espérais pas avoir [illegible].

— Pourquoi n'entre vous pas [illegible] d'un duel ?

— Non, monsieur, non, l'affaire n'est pas de celles qu'on puisse arranger.... Votre client a traité le nôtre d'escroc....

— Oh ! monsieur, tous les jours, à la Bourse, on s'appelle voleur et ça n'a pas d'importance.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de Mme JOSEPHINE L. MERCIER (née Mouton), LUNDI, 25 courant, à sept heures, à l'église St-Augustin. Les amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

De la part de ses enfants.

ENTREPOT DE TAPIS

77........CHARTRES........77

A. Brousseau,

IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

TAPIS—Axminster, Wilton, velours, Bruxelles, tapis, 3 plis, [illegible], Vénitiens, &c.

TOILES CIRÉES—de toutes largeurs et qualités.

NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES—opaques et transparents.

Couvertures de tables et de pianos, dessous de [illegible].

Devants de cheminée à paillassons, tringles d'escaliers, &c, &c.

ETOFFES A RIDEAUX ET A MEUBLES. [illegible], Damas, Reps, [illegible], Peluche, Satin de laine, Lasting. [illegible] de toutes largeurs. Galons de soie, Gimpe à rideaux et à meubles. Franges, Coutil à matelas, Rosaces, [illegible], Tacks, &c.

[illegible]nov—6 PP

G. W. DUNBAR & SON.

SPECIALITÉ DE :

LIQUEURS SUPERFINES, SIROPS ET CONSERVES.

Maison Principale et Laboratoire

Aux Nos. 10, 12 et 14 Rue St. Louis.

SUCCURSALE,

Au No. 28 de la rue Commune, A la Nouvelle-Orléans.

Les ordres adressés aux GROCERS, aux IMPORTATEURS et aux MARCHANDS de LIQUEURS en général, peuvent être remplis avec des MARCHANDISES PROVENANT DE NOTRE MAISON, aux plus bas prix.

N. B.—Pour la facilité de nos relations avec le Nord, nous tiendrons un STOCK toujours bien assorti de nos produits dans la maison

JNO. RIFFLARD'S SONS,
No 62 Vesey street, à NEW-YORK.

8 nov—1m PP

Bazzarts "C"—Attention ! — Ordre aux officiers et aux membres de cette compagnie d'assister à une ASSEMBLÉE SPÉCIALE qui a lieu CE SOIR, vendredi, à sept heures et demie, pour affaires importantes.

Par ordre de JNO. GLYNN Jr, Capitaine.
H. Dupuy, 1er Sergent.

Asile Ste. Marie pour les Orphelins catholiques.—Nlle-Orléans, le 19 novembre 1872.—Le soussigné reconnaît avoir reçu de la Société de Bienfaisance Portugaise la somme de Cent vingt-[illegible] piastres ($[illegible]), montant de leur quête le jour de la Toussaint.

VICTOR GREZ, Trésorier.

LE CARILLON

JOURNAL PEU POLITIQUE, ENCORE MOINS LITTÉRAIRE ET PAS DU TOUT SÉRIEUX, paraît tous les DIMANCHES matin, et se trouve en vente dans toutes les librairies et chez tous les marchands de journaux.

PRIX DE L'ABONNEMENT—1 an, $3 ; 6 mois, $1.50 ; le numéro, 10 cents.

BUREAUX, 4, rue St-Pierre.

Avis.

LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane aura lieu demain, SAMEDI, 23 novembre 1872, à 11 heures du matin, au-dessus de la salle de la Compagnie.

" Gros lot, $50,000. "
" Seulement 20,000 billets. "
" Prix du billet $20 seulement. "

Le public est invité à assister au tirage.
22 nov—2t—PP.

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE.

HOTEL-DE-VILLE,
Nlle-Orléans, 22 novembre 1872.

IL sera vendu à l'enchère publique, au comptant, MERCREDI, 27 novembre, à midi, à l'Hôtel-de-Ville, les revenus des marchés publics pour le mois de décembre 1872.

Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relativement aux marchés et auront le privilége de percevoir les revenus conformément à l'ordonnance No [illegible] telle qu'elle a été amendée.

Les enchérisseurs dont les enchères auront été acceptées devront faire un dépôt de cent cinquante piastres, comptant, pour chaque marché, au moment de la vente—dépôt qui serait perdu au profit de la ville dans le cas où les conditions du contrat n'auront pas été remplies.

La ville se réserve le droit de rejeter les offres en partie ou en totalité. Les paiements devront être effectués en monnaie courante.

F. C. REMICK,
Administrateur du Commerce.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs les sociétaires sont informés que l'élection des officiers de l'administration aura lieu dimanche prochain, 24, de midi à 4 heures 1/2 précises, et sera suivie du dépouillement des votes.

Par ordre du Président,
Le Secrétaire,
A. BARRIER.

Compagnie d'Assurance Mutuelle "Home" de la Nouvelle-Orléans.—Bureaux, No 78 de la rue du Camp.—15 novembre 1872.—Avis public est donné que conformément à l'article IV de la charte de cette Compagnie, une élection de douze Directeurs devant servir leurs fonctions pendant douze mois à dater du 4 février 1873, aura lieu aux bureaux de la Compagnie, No 78 de la rue du Camp, le LUNDI, 2 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

A. W. MUNTER, secrétaire.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 18 novembre 1872.

L'élection annuelle de sept Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi de décembre prochain—le 9—de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CH. JOMORVILLE, Caissier.

Banque d'Amérique. — Nouvelle-Orléans, ce 18 novembre 1872.—Une élection de treize Directeurs aura lieu, à la Maison de Banque, à l'angle des rues Canal et Exchange Alley, MERCREDI, 11 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.

J. B. PASCAL, Caissier.

UNION FRANÇAISE.

UNE assemblée générale des membres de l'UNION FRANÇAISE aura lieu le DIMANCHE 24 novembre prochain, à midi, au foyer du théâtre de l'Opéra, pour procéder à l'élection des membres du Conseil de Direction. Tous les membres sont invités à y assister.

Pendant deux heures avant l'ouverture de la séance, le Secrétaire recevra l'adhésion des personnes qui désirent devenir membres de la Société.

Des listes sont tenues à la disposition du public au bureau de l'Union Française, rue St-Louis No 8, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Par ordre du Président,
J. B. SEGUIN, Secrétaire-Trésorier.

Avis aux Dames.

J'AI reçu un grand assortiment de cheveux tels que CHATELAINES, BOUCLES, FRISETTES, BANDEAUX et NATTES, WATERFALLS, le tout fait par le soussigné, de la PARFUMERIE, de la BIJOUTERIE et des FLEURS ARTIFICIELLES.

Postiche, sur commande, toute espèce de travail en cheveux et me charge des réparations à vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison. Je garantis mon travail sous tous les rapports.

J. LEBE,
Au Nord de la rue des Remparts, entre les rues Commune et Gravier.

Roquefort. Roquefort.

Chez L. MANUEL, Agent,
66, RUE DUMAINE.

ON trouvera des ROQUEFORTS, de 1re qualité, venant de débarquer du steamship Vandalia, au plus bas prix du marché.

En débarquement du navire "APOLLO":

40 Barriques VIN rouge St-Georges, 1er cru ;
OLIVES Verdales en baque ;
VINS de rouges et blancs, en caisses et futailles ; VINS d'Espagne, de table, sherry et Oporto.

Au magasin [illegible].

A vendre par J. PLAISENT, No 5 [illegible].

En débarquement du steamer VANDALIA, de Hambourg, et du navire CONTESSE DUCHASSE, de Bordeaux—

15 Demi-pipes GENIEVRE de Hollande [illegible], J. Melchers.
20 1/2 Caisses pièce EAU-DE-VIE [illegible], Jules Robin.
40 [illegible] VINAIGRE, Ed. Asseux.

A vendre par AMÉDÉE COUTURIE, No [illegible] rue Vieille-Levée.

WHISKEY. WHISKEY.

CHEZ L. MANUEL, AGENT,
66, rue Dumaine.

ON trouvera des WHISKEYS de première qualité, [illegible].

MILLER BIELMANN

PREMIER PRIX ET MÉDAILLE D'OR.

FABRICANTS DE CANDI

—ET—

CONFISEURS EN GROS.

AGENTS DES

VINS et BRANDIES de Californie, de Landsberg & Rosenberg.

—Et des—

BITTERS XXL du Dr. Henley.

—Dépôt de—

PIECES DE FEU D'ARTIFICE

Fabricants de

CANDI MEDAILLE,

Et Importateurs

D'ARTICLES DE FANTAISIE

A l'usage des Confiseurs.

BUREAU ET MAGASIN :

50 et 52, rue Nlle-Levée.

16 nov—1m PP

Pour paraître prochainement,

LE COURRIER FRANÇAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Abonnement — Prix : $5 00 par an.

Rédacteur en chef : J. PASSAMA-DOMÈNECH.
Bureaux du journal, rue de Chartres, 67, entre Bienville et Conti.
Lock Box, letter B. P. O. 8nov—6P

HEBERT & Cie.,

59........RUE DE CHARTRES........59

COIN BIENVILLE.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Reçus par les dernières arrivages d'Europe :
ALMANACHS sur carton pour l'année 1873.
ALMANACHS portatifs " " 1873.
AGENDAS pour l'année 1873.

Aussi un choix considérable de Romans des meilleurs auteurs français. Editions Bon Marché, comprenant :

Les Trois Mousquetaires, Vingt Ans après, Le Vicomte de Bragelonne, Monte Christo, Les Quarante Cinq, La Dame de Monsoreau, Le Chevalier de Maison Rouge, par A. Dumas, Belle édition in 4°, illustrée,

A 50 Cents le Volume.

LIVRES POUR ECOLES,
MODELES POUR DESSIN.
LIVRES POUR ETRENNES.

Abonnements à toutes les publications françaises, de Science, Littéraire, Modes, &c., &c.

Le catalogue de notre librairie sera envoyé à toute personne qui nous en fera la demande.

21 nov—1m PP

IMPORTATION DIRECTE.

Parfumerie de Lubin.

A partir d'aujourd'hui, nous détaillons nos

PARFUMERIES DE LUBIN

Aux prix de gros.

On aura ainsi l'avantage de les acheter aux prix de Paris.

D. H. HOLMES.

Aux Nos. 155 de la rue du Canal et 13 de la rue Bourbon.

19 nov—6PP

Bureaux de la Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE, No 28 rue Royale. Nlle-Orléans, le 15 novembre 1872.—L'élection annuelle de vingt Directeurs, aura lieu aux bureaux de cette Compagnie, le LUNDI 2 décembre 1872, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JULES LEMORE, Secrétaire.

Solliciteur.

ON a besoin immédiatement d'un bon SOLLICITEUR, actif et intelligent, à qui il sera donné une commission libérale. Inutile de se proposer si l'on n'a pas l'aptitude nécessaire. S'adresser, par lettre, à la poste de la Nouvelle-Orléans adressée, "Lock Box G." 14 nov 6P PP

Au Public.

J'AI transféré aujourd'hui, mon Salon de Soda, de Mead, de Pâtisserie et de Café, du No. 35 de la rue St. Charles, au-dessous du Masonic Hall, à une nouvelle bâtisse, de l'autre côté de la rue, au No. 76 de la rue St. Charles.

14 nov—1m PP HUGH McCLOSKEY.

Demande d'Ouvriers Teinturiers.

ON demande de suite chez E. E. GEORGET, teinturier-dégraisseur, rue Remparts 283 coin St-Philippe, un ou deux ouvriers teinturiers. Inutile de se présenter si l'on n'a pas travaillé dans les meilleures maisons d'Europe ou d'Amérique, et si l'on ne peut conduire son ouvrage sans le concours d'un aide.

Professeur.

UN professeur français expérimenté pouvant enseigner les différentes branches de l'éducation, le latin, les mathématiques et connaissant bien l'anglais et l'allemand, désire trouver de l'emploi dans un pensionnat. Il donnerait également des leçons particulières. Il fournira les meilleures recommandations. S'adresser par lettre ou en personne au magasin de M. F. TUJAGUE, rue de Chartres, No 14.

Avis.

UN jeune homme, TENEUR DE LIVRES expérimenté, ayant la connaissance des affaires et occupant une place permanente, mais pouvant disposer de plusieurs heures par jour, se chargerait, à des conditions raisonnables, des écritures d'un ou de plusieurs jeux de livres. Il fournira les meilleures recommandations. S'adresser à J. N., Lock Box 1[illegible].

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

CETTE RACINE A LA VERTU d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIE par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, et

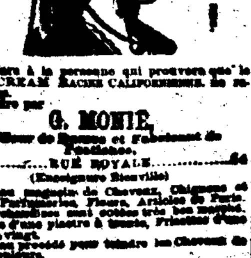

1000 dollars à la personne qui prouvera que le COLD CREAM RACINE CALIFORNIENNE ne réussit pas.

A vendre par

G. MONIE,

Coiffeur de Dames et Fabricant de Postiches.

54........RUE ROYALE........54

(Enseigne Bienville)

Nouveau magasin de Cheveux, Chignons et Nattes, Parfumeries, Fleurs, Articles de Paris. Les marchandises sont cotées très bon marché. [illegible] d'une piastre à trente, [illegible].

Salon privé pour teindre les Cheveux de toutes couleurs.

SALON pour la coiffure des dames.

7 nov—1m—D Mo V

Changement de Local.

W. A. KOWALSKI, marchand d'Huile [illegible], Huile de graines de coton, et toutes espèces d'huiles d'éclairage ; de Lampes à gaz portatives, Verrerie, Garnitures de lampes, et Torches, a transféré son magasin

Au No 162 de la Rue Tchoupitoulas,
(Entre les rues Lafayette et Girod.)

20 oct—3m—V Sa D

WM HENL, LOUIS R. [illegible]
C. Gaines & Co. [illegible]
Quincaillerie ! Quincaillerie !

HENL & [illegible],

QUINCAILLERIE, PEINTURES, HUILES, GRAINES, &c., &c.

au coin des rues St-Pierre et Villeré.

11 nov—1 m—D mar v

Farine. Farine. Farine.

HOWARD & PRESTON, au Nos 131 et 133 de la rue Peytres, auront des [illegible] Lafayette, [illegible].

J. A. PRESCOTT. HENRY CHAURANT

La seule Fabrique

DE

CONFISERIE

AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

N. CHAURANT & CO.

Successeurs d'E. TURPIN (RED STORE)

88... Rue Vieille-Levée... 88

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.

CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.

Agence " DES FEUX D'ARTIFICES " de célèbre H. P. Diehl,

TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

N. CHAURANT & Co.,
RED STORE,

88........Rue Vieille-Levée........88

Hôtel St-Louis.

RESTAURANT DE LA ROTONDE.

DÉJEUNERS $1 00, DINERS $1 25. Déjeuners de 6 heures à 10 heures. Dîners de 3 heures à 5 heures du soir.

LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DE LA LOUISIANE,

Au No. 120 de la rue de la Commune.

Partage ses profits, au comptant, avec les personnes qui s'assurent chez elle en leur accordant la réduction (rebate) régulière de prime, à leur gré.

Elle assure contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, et paie ses pertes de mer à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.

AUX FASHIONABLES.

A. BECHET,

31........VIEILLE LEVÉE........31

A l'honneur d'informer les personnes qui désirent acheter du beau, qu'il vendra, AU DETAIL, le stock de marchandises le mieux choisi et le plus brillant qui existe. Il se compose de

DRAPS d'Elbeuf et de Sedan.
CASIMIR français et anglais, pour pantalons.
JAQUETTES laine, tricotées, pour dames et enfants.
BAS et CHAUSSETTES anglais et français.
BEAUX SERVICES DE TABLE damassés.
FLANELLE FRANÇAISE irrétrécissable.
Une facture de BIJOUTERIE FRANÇAISE plaquée, or et écaille, incrustée or et argent.
CHEMISES CHARVET.
MOUCHOIRS pour dames et messieurs.
Les Marchands d'ailleurs sont invités à voir cet assortiment de marchandises.

1er nov—1m PP—DetJ

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

1oct—6P PPMaJS

Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 10 PASSAGE DE LA BOURSE.

TROISIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.

Primes d'incendie....	$221,631 16		
" de mer......	32,409 65		
" de rivières....	62,631 65	$316,[illegible]	
En moins — primes non expirées......	$165,972 74		
En moins — primes remboursées......	261 44	166,[illegible]	
Montant net des primes....			$150,[illegible]
Pertes par l'incendie	2,556 70		
" sur mer......	11,365 12		
" sur les rivières	358 91		
Réservé pour pertes non réglées......	27,580 00		
		$42,[illegible]	
Réassurance..........	995 25		
Taxes, licences et timbres Int. Rev.	7,126 60		
Dépenses générales	12,655 30		
Réduction (rebate)....	1,341 65		
Profits et pertes......	4,[illegible]		
		$[illegible]	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le troisième trimestre sur le capital payé......	22,847 44		
En moins : Escompte et intérêt....	16,[illegible]	5,[illegible]	$[illegible]
Bénéfices nets....			$[illegible]

— ACTIF —

Billets d'actions......	$ 33,[illegible]
En caisse..............	104,[illegible]
Billets et effets à recevoir......	304,[illegible]
Actions et Bonds....	132,[illegible]
Propriétés foncières..	135,[illegible] 77
Primes en voie de recouvrement......	7,070 96
Assessment de 20 pr cent sur..124,[illegible]	27,169 [illegible]
Total	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

G. CAVAROC, Président.

GEORGE LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 octobre 1872.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 20 pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $134,[illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
GEORGE LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc,	S. Cambon,
Chs de Buyter,	A. Poincy,
Léon Haas, Jr.,	J. Egli,
E. F. Mioton,	P. S. Wiltz,
W. Agar,	L. Ganguenon,
	A. Thibaut.

5 oct—3m—PP

Avis.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE

DE

C A N D I

DE

NORMAN & REISS,

122 et 126, rue Vieille-Levée, 122 et 126.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS

Nos. 122 & 126 rue de la Vieille-Levée.

[illegible]

En tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE : Pièces montées, GATEAUX, [illegible], GATEAUX DE MARIAGE, [illegible].

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que [illegible].

RUE VIEILLE-LEVÉE :

[illegible] DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works !

ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHTS,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.

A vendre par

NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 122 et 126 de la rue Vieille-Levée.
1er oct, 1872—1an PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 NOVEMBRE—CLASSE No 278

66	77	24	26	28	19	12	16	3	69	67	76	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co,
Contracteurs.

Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. Je soussigné, nous commissaires surveillants du tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane [illegible] le 21 Novembre 1872.

[illegible], Commissaires.

[illegible] tous les tirages [illegible].

SALON IMPERIAL,

134........Rue de la Commune........134

entre les rues Camp et St-Charles.

LES amateurs y trouveront un choix de Vins et de Liqueurs qui n'ont pas de supérieures à la Nouvelle-Orléans.

Un somptueux LUNCH y est servi de 10 heures et demie à 1 heure.

EDW. PROPHET, Propriétaire.

H. CLOSTERMANN. JPH BAYLE

CLOSTERMANN

— & —

BAYLE,

IMPORTATEURS DE

Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des " notions " dont elle fait une spécialité.

L'ordre assuré est constamment en Europe pour y faire des achats : cela donne à la maison des avantages tels qu'elle défie toute concurrence.

BANQUE

NATIONALE MUTUELLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS,

FONDÉE LE 2 JANVIER 1872.

Bureaux No. 108 rue du Canal

LA SEULE BANQUE QUI ACCORDE AUX DÉPOSANTS UNE PARTICIPATION AUX PROFITS.

Fonds Capital payé..............$[illegible]
Dépôts Excédant.................$1,000,000.
Premier DIVIDENDE SEMESTRIEL déclaré le 30 juin 1872 :
6% sur aux actionnaires.
1% sur aux déposants.

Bureaux ouverts de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

DIRECTEURS :

PIERRE MASPERO.	JOHN T. HARDIE.
JOHN D. COBB,	CHARLES LAFITTE.
ADOLPHE MEYER,	ALBERT BALDWIN,
PAUL FOURCHY,	P. POURSINE,
ERNEST MILTENBERGER.	

GARANTIES.

Nous garantissons que toutes les PLUMES EN OR qui portent notre nom sont en or de 16 carats ; qu'elles ont les meilleures pointes en iridium, et qu'elles sont sans imperfections.

A. M. HILL & CO.,

Fabricants de PLUMES ET PORTE-PLUMES EN OR, Au No 25 rue de [illegible], coin Commercial Place.

Ils redorent les pointes des Plumes en or.

☞ Avant de faire vos achats ailleurs, venez examiner notre assortiment et voir combien nos prix sont peu élevés.

L. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE

Cigares de la Havane.

CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES.

A l'angle des rues

BIENVILLE ET VIEILLE LEVÉE,

Nouvelle-Orléans.

Lock Box No 786 du Bureau de Poste.

GRAND DEPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

chez MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée.

LAGARDE LACAMAGNE,
Agent.